

RCS : PAU

Code greffe : 6403

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PAU atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00252

Numéro SIREN : 792 106 650

Nom ou dénomination : A.I.D.E.R

Ce dépôt a été enregistré le 05/03/2024 sous le numéro de dépôt 1203

A.I.D.E.R.

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros

Siège social : 983 rue de la Vallée d'Ossau, 64121 SERRES CASTET
792 106 650 RCS PAU

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 FEVRIER 2024

L'an 2024,
Le 19 février,
A 10 heures,

Les associés de la société A.I.D.E.R. se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par lettre remise en main propre adressée le 04 février 2024 à chaque associé.

Sont présents :

Madame Céline ALLIEL, titulaire de 400 actions ordinaires en pleine propriété,

Monsieur Claude ROUX, titulaire de 600 actions ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 1 000 actions sur les 1 000 actions composant le capital social.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée,

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du président,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du président, et après lecture de son rapport, nomme en qualité de Directeur Général, à compter du 19 février 2024 et pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Madame Céline ALLIEL
Née à COLOMBES le 01 décembre 1972
De nationalité française
Demeurant 12 Rue des Mésanges, 64230 LESCAR.

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Céline ALLIEL disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

En aucun cas Madame Céline ALLIEL n'aura le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Céline ALLIEL



Claude ROUX

